

RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00825

Numéro SIREN : 753 102 599

Nom ou dénomination : 2A EXPERT RH

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2023 sous le numéro de dépôt 3299

2A EXPERT RH
Société à responsabilité limitée au capital de 80 000 euros
Siège social : 2 impasse Jeanne d'Aché
14400 VAUCELLES
753 102 599 RCS CAEN

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 AVRIL 2023.

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt-six avril,
A treize heures,

Les associés de la société 2A EXPERT RH, société à responsabilité limitée au capital de 80 000 euros, divisé en 8 000 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- **Monsieur Gwenaël CACHARD**, titulaire de 400 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Gilles CHAUBY**, titulaire de 1 200 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Guillaume GAUTIER-LAIR**, titulaire de 3 600 parts sociales en pleine propriété,
- **Monsieur Cédric NOUVELOT**, titulaire de 1 200 parts sociales en pleine propriété,
- **La société AAA**, titulaire de 1 600 parts sociales en pleine propriété,
Représentée par M. Gilles CHAUBY

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Guillaume GAUTIER-LAIR**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rémunération du gérant,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article L. 223-35 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

8

(...)

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2022, deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer :

- **La société SEC BURETTE,**
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Rouen, domiciliée 9 rue Malatiré 76000 ROUEN,
Représentée par Monsieur Frédéric GUESDON,

en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Guillaume GAUTIER LAIR
Gérant

